

## RÈGLEMENT ET CONDITIONS

### **Préambule :**

L'association Terres du Sud est heureuse de vous présenter son premier concours de chant / gala d'artistes qui aura lieu le samedi 28 mai 2022 à la salle Georges Brassens, avenue des Abrivados, 34400 LUNEL.

### **Conditions d'accèsion :**

Toute personne âgée de 8 ans minimum (à la date du concours) peut participer en solo à ce concours sous réserve d'avoir dûment complété et signé la fiche d'inscription et d'avoir accepté ce présent règlement.

Ce concours est réservé aux amateurs.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale se trouvant en bas de la fiche d'inscription, devra être retournée, complétée et signée en amont du concours.

### **Inscription :**

Le dossier d'inscription devra être retourné dûment complété de manière lisible.

- par mail : [terresdusud34400@yahoo.com](mailto:terresdusud34400@yahoo.com)

ou

- par courrier : Terres du Sud, 253 avenue Victor Hugo, apt 28, 34400 LUNEL

Il se compose de: **la fiche d'inscription, le règlement ainsi qu'une photo du candidat** qui sera photocopiée sur la fiche de notation qui sera remise au jury.

Les dossiers doivent être retournés avant le 21 avril car le nombre de candidats est limité.  
Sauf si l'association communique sur le fait qu'il reste des places dans certaines catégories.

Le règlement de 8€ se fera le jour même de l'évènement, à l'enregistrement des candidats dès leur arrivée.

Les frais de transport, repas et/ou hébergement inhérents à la participation au concours de chant restent à la charge du candidat.

### **Catégories :**

Les candidats pourront concourir dans l'une des catégories suivantes :

- Juniors : enfants de 8 à 12 ans
- Ados : adolescents de 13 à 17 ans
- Pré-adultes : adultes de 18 à 39 ans
- Adultes : pour les adultes de + de 40 ans
- ACI

\* Une pièce d'identité pourra être demandée pour attester de l'âge si besoin.

## **Sélection et chansons :**

\* La sélection des candidats aura lieu le samedi 28 mai 2022 à 15h à la salle Georges Brassens à Lunel (34400). La famille des candidats peut assister aux sélections moyennant une entrée à 5€ qui sera valable pour le soir également.

\* Les chansons à interpréter seront validées à l'inscription car une même chanson ne pourra pas être interprétée par deux candidats concourant dans la même catégorie.

La validation des chansons se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. En cas de doublon, c'est celui qui se sera inscrit en premier qui sera prioritaire. Le deuxième candidat devra choisir une autre chanson.

Les chansons choisies peuvent être interprétées en français ou langues étrangères.

Celle choisie pour les sélections devra être différente pour la finale du soir.

Elles devront toutes être chantées par cœur sans support pour les paroles quel qu'il soit.

L'accompagnement à la guitare ou piano est accepté.

Dans tous les cas, suite à la validation de votre fiche d'inscription, l'association Terres du Sud vous enverra un mail de confirmation et vous devrez envoyer vos deux bandes son par mail avant la date du concours. Par sécurité, nous vous conseillons de venir également avec une clé USB contenant vos supports musicaux.

## **Candidats :**

Vingt-quatre candidats maximum seront sélectionnés pour la finale, 6 par catégorie.

Pour chaque catégorie, l'ordre de passage sera défini par tirage au sort, en présence de tous les candidats, avant le début du spectacle.

Le même procédé sera utilisé pour la finale du soir.

Le candidat s'engage à arriver entre 14h et 14h30 le samedi 28 mai, afin de procéder au tirage au sort et de participer aux sélections

Si le candidat est sélectionné pour la finale, il devra se présenter à nouveau à la salle à 20h maxi.

Des loges seront à la disposition des candidats afin de se préparer dans de bonnes conditions.

## **Le jury :**

Le jury composé de professionnels de la musique ou culture, décidera seul des qualifications des candidats pour la finale suivant le résultat de la notation de chacun.

Les organisateurs ne feront pas partie du jury et respecterons le choix de celui-ci.

Toutefois, un membre de l'association participera à la délibération du jury afin de proclamer son coup de cœur qui se verra remporté le prix de l'association Terres du Sud.

Le jury appréciera les candidats selon les critères suivants :

- Justesse : 30 points
- Interprétation : 20 points
- Scénique : 20 points
- Rythme : 20 points
- Choix de la chanson : 5 points
- Tenue : 5 points

*En cas d'égalité, c'est le président du jury qui prendra la décision finale.*

Les délibérations du jury seront collégiales. Les membres du jury n'auront pas à motiver leur choix et leur décision sera sans appel.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du jury qui statuera de façon souveraine.

Les candidats pourront s'ils le souhaitent, s'entretenir sur leur prestation avec le jury à la fin de cette journée de concours lorsque tous les résultats auront été proclamés.

## **Prix :**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés selon le classement établi par le jury. L'association Terres du Sud attribuera également son coup de cœur à l'un des candidats. D'autres prix ou lots pourront être distribués en fonction des partenariats établis. Les résultats seront proclamés à l'issue du gala d'artistes qui aura lieu en deuxième partie de soirée pendant la délibération du jury.

## **Organisateurs :**

L'association Terres du Sud se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure. Les mesures sanitaires seront appliquées en fonction de la réglementation en vigueur au mois de mai. Les organisateurs du concours de chant déclinent toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle lors du concours.

## **Assurance :**

En signant ce règlement, chaque candidat s'engage à avoir une assurance en responsabilité civile qui le couvrira en cas de préjudice dont il serait responsable et en individuelle accident. Il dégage ainsi l'organisateur de toute responsabilité vis-à-vis des dégâts ou dommages physiques et / ou matériels qu'il pourrait commettre pour soi-même ou pour autrui. Le candidat s'engage à se présenter dans une tenue décente et à avoir un comportement correct vis-à-vis des organisateurs, jury ou autres candidats. En cas de défaut à cette règle, le candidat pourra se voir exclu du concours.

## **Sonorisation et éclairage :**

La sonorisation et éclairage est assurée par les régisseurs de la salle Georges Brassens.

## **Informations pratiques et services proposés au public :**

Horaire d'ouverture de la salle : dès 13h30 pour permettre aux candidats de se préparer dans les loges, s'ils le souhaitent avant le tirage au sort et début des sélections. Les candidats ou familles ayant participé aux sélections l'après-midi pourront, s'ils le souhaitent, rester dans la salle en attendant la finale du soir.

Loges : Des loges sont à disposition des candidats derrière la scène. Elles seront mises à disposition dans le respect des conditions sanitaires.

Parkings : Des parkings payants et / ou gratuits sont à disposition tout autour de la salle Brassens.<

Buvette et petite restauration : Une buvette et petite restauration sera assurée tout le long de l'évènement et cela dès les sélections de l'après midi.

La salle sera disposée avec des tables et chaises qui vous permettront de profiter du spectacle en toute convivialité.

Si vous savez que vous avez beaucoup de supporters qui vont venir vous voir, il est conseillé de réserver, en amont, auprès de l'organisateur, le nombre de tables suffisant afin que vous soyez tous à côté.

Le sucré sera privilégié l'après midi et le salé sera mis en place dès 19h pour permettre aux candidats de se restaurer avant de commencer la finale s'ils le souhaitent.

Tarif : Le tarif d'entrée est de 5€ pour tous les accompagnants dès 10 ans.

**A l'exception des candidats qui en sont dispensés.**

L'entrée payée par la famille lors des sélections est valable également pour le soir.

**Droit à l'image :**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données personnelles figurant sur les formulaires de candidature et tous les documents annexés seront exclusivement destinés à la gestion et à l'organisation de ce concours.

En validant le présent règlement, le candidat et / ou parents pour les mineurs, accepte de ce fait qu'il soit filmé, photographié et / ou interviewé pendant la durée du concours.

Il donne son accord pour que l'association Terres du Sud puissent les diffuser pour communiquer sur cet évènement.

La prise de photos et de vidéos est autorisée.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation totale du présent règlement.

Fait à ..... le .....

*Signatures du candidat et représentants légaux pour les mineurs*